

RCS : ANNECY  
Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00325  
Numéro SIREN : 800 951 659  
Nom ou dénomination : 2CGD

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/007446

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**  
**ANNECY**



736606

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2018/007446**  
n° de gestion : **2014B00325**  
n° SIREN : **800 951 659 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 10/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

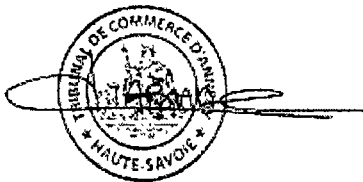
2CGD - Société par actions simplifiée  
34 rue Sommeiller 74000 Annecy -FRANCE-

**date de clôture : 30/06/2017**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



736606

**Comptes annuels**

**2017**

**Période du 01/07/2016 au 30/06/2017**

**DOCUMENTS FISCAUX**

**2033A - Bilan simplifié**

1

**BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFIP N° 2033-A 2017

 Formulaire obligatoire (article 302 annexé  
A N° du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2CGD</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <b>34 Rue Sommeiller 74000 ANNECY</b>				
Numéro SIRET* <b>8 0 0 9 5 1 6 5 9 0 0 0 1 3</b>				
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>		
		Exercice N clos le <b>30/06/2017</b>		
<b>ACTIF</b>		<b>Brut</b>	<b>Amortissements-Provisions</b>	
		<b>1</b>	<b>2</b>	
			<b>Net</b>	
			<b>3</b>	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*			
	Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*	028	030	
	Immobilisations financières* (1)	040	042	
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050	052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*			
	Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070
		Autres* (3)	072	074
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	Charges constatées d'avance *	092	094	
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>
	<b>Total général (I + II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	
<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N NET</b>		
		<b>1</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	1	
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131) )	132	1 355	
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	1 581	
	Provisions réglementées	140		
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>2 947</b>
		<b>Total II</b>	<b>154</b>	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	181 026	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 190	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N (169) )	172	3 157	
	Produits constatés d'avance	174		
	<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>185 374</b>	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>188 321</b>	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	
		182		
		184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Cegad Group

SAS 2CGD

Comptes annuels

2017

## 2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies Annex du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2CGD		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 30/06/2017			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209	210		
	Production vendue	biens services*	dont export et livraisons intra-communautaires	215	214		
				217	218		
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors T V A (I)				232	22 672		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier - immobilier)			242	4 244	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	872	
	Rémunérations du personnel*				250		
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements*				254	9 570	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262		
			260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	14 686		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	7 985		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)		280		
	Produits exceptionnels		(IV)		290		
	Charges financières		(V)		294	6 124	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347			300	
			348				
Impôts sur les bénéfices*			(VII)		306	279	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 581		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 2, le déficit comptable col 2		312	1 581	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)				324	279	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		( Part des loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 series)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 series)	981	JEI (44 series A)	989			
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quaterdecies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Im estissements outre-mer	344	350		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
Deduction exceptionnelle (art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col 1 Déficit col 2	352	1 860	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col 1 Déficit col 2	370	1 860	372

**2033C - Immobilisations - Amortissements - Plus-values et moins-values**
**3** IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES-MOINS-VALUES

 DGFIP N° 2033-C  
2017

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420	19 500	422		424		426	19 500				
	Constructions	430	191 411	432		434		436	191 411				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>210 911</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>210 911</b>				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520	21 347	522	9 570	524		526	30 918				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>21 347</b>	<b>572</b>	<b>9 570</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>30 918</b>				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées, vides de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19% ⑥	15% ou 16% ⑦	0% ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	594	595					
	Résultat net de la cession et de la sous-cession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)						591						
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

## 2033D - Relevé des provisions- Amortissements dérogatoires- Déficit reportables

DGFIP N° 2033-D 2017

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>		<b>686</b>	
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>						<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises							
Immob incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst techniques mat. et outillage	730		735								
Inst générales, agencements amén div	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>							Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>						<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>		982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984				<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>					
Déficits de l'exercice		860				Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129			
Total des déficits restant à reporter		870				<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>		800		<input type="checkbox"/>	
<b>VI DIVERS</b>											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*								380			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374		4 360	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		524	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

**Comptes annuels**

**2017**

**Période du 01/07/2016 au 30/06/2017**

**ANNEXE**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 2CGD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2017, dont le total est de 188 321 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 581 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2016 au 30/06/2017

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Règles générales

Les comptes au 30/06/2017 sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28) et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Ces comptes annuels ont été établis le 11/10/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques .

Seules sont exprimées les informations significatives.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

\* Constructions : 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.


**Notes sur le bilan**

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	210 911			210 911
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>210 911</b>			<b>210 911</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	21 348	9 571		30 918
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>21 348</b>	<b>9 571</b>		<b>30 918</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>179 993</b>


**Notes sur le bilan**
**Actif circulant**
**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 695 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	<b>Montant brut</b>	<b>Echéances à moins d'un an</b>	<b>Echéances à plus d'un an</b>
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
<b>Créances rattachées à des participations</b>			
<b>Prêts</b>			
<b>Autres</b>			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
<b>Créances Clients et Comptes rattachés</b>	<b>5 614</b>	<b>5 614</b>	
<b>Autres</b>	<b>2 081</b>	<b>2 081</b>	
<b>Capital souscrit - appelé, non versé</b>			
<b>Charges constatées d'avance</b>			
<b>Total</b>	<b>7 695</b>	<b>7 695</b>	
<b>Prêts accordés en cours d'exercice</b>			
<b>Prêts récupérés en cours d'exercice</b>			

**Produits à recevoir**

	<b>Montant</b>
<b>Fournisseurs - RRR à obtenir</b>	<b>144</b>
<b>Total</b>	<b>144</b>


**Notes sur le bilan**
**Capitaux Propres****Composition du Capital Social**

Capital social d'un montant de 10,00 euros décomposé en 4 titres d'une valeur nominale de 2,50 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4	2,50
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4	2,50


**Notes sur le bilan**
**Dettes**
**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 185 374 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</b>				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	179 527	12 937	54 709	111 881
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	1 500	1 500		
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	1 190	1 190		
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	3 157	3 157		
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>				
<b>Autres dettes</b>				
<b>Produits constatés d'avance</b>				
<b>Total</b>	<b>185 374</b>	<b>18 784</b>	<b>54 709</b>	<b>111 881</b>
<b>Emprunts souscrits en cours d'exercice</b>				
<b>Emprunts remboursés sur l'exercice</b>	12 179			
<b>Dettes rattachées auprès des assoc. pers</b>				

**Charges à payer**

	Montant
<b>Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit</b>	350
<b>Etat - autres charges à payer</b>	436
<b>Total</b>	<b>786</b>


**Autres informations**

Engagements financiers

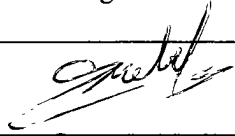



Engagements donnés

	Montant en euros
<b>Effets escomptés non échus</b>	
<b>Avals et cautions</b>	
<b>Engagements en matière de pensions</b>	
<b>Engagements de crédit-bail mobilier</b>	
<b>Engagements de crédit-bail immobilier</b>	
<i>PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIER SUR EMPRUNT A LA BANQUE LAYDERNIER</i>	
<i>CAPITAL RESTANT DU AU 30/06/2016</i>	191 356
<i>INTERETS COURUS NON ECHUS AU 30/06/2016</i>	42 119
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>233 475</b>
<b>Total</b>	<b>233 475</b>
<b>Dont concernant :</b>	
<b>Les dirigeants</b>	
<b>Les filiales</b>	
<b>Les participations</b>	
<b>Les autres entreprises liées</b>	
<b>Engagements assortis de suretés réelles</b>	

**2CGD**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 10 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 34 RUE SOMMEILLER - 74000 ANNECY**  
**800 951 659 RCS ANNECY**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 DECEMBRE 2017**

**FEUILLE DE PRESENCE**

	Associés	Nb de titres détenus	Droits de vote	Signature
1	Monsieur Maxime GREBEL 4 rue de la République 74000 ANNECY	1	1	
2	Monsieur Emmanuel DANNENMÜLLER 13 rue du Paquier 74000 ANNECY	1	1	
3	Monsieur Nicolas CARMINATI 3 rue Notre Dame 74000 ANNECY	1	1	
4	Monsieur Fabien CARMINATI 6 rue du Paquier 74000 ANNECY	1	1	
	TOTAL	4	4	

Nombre d'associé(s) : 4

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés 0 pouvoirs, arrêtée à 4 associés présents ou représentés possédant ensemble 4 droits sociaux

Le président  
Maxime GREBEL

**2CGD**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 10 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 34 RUE SOMMEILLER - 74000 ANNECY  
800 951 659 RCS ANNECY

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT**  
**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 29 DECEMBRE 2017**

Chers Associés,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

**Examen des comptes et résultats**

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il convient toutefois de préciser qu'il s'agit de notre deuxième exercice social, d'une durée normal de 12 mois alors que notre précédent exercice avait une durée exceptionnelle de 16 mois. L'analyse de la comparaison entre ces deux exercices doit donc être faite en tenant compte de cet état de fait.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2017, le chiffre d'affaires s'est élevé à 22.672 € alors qu'il s'élevait à 21.800 € lors de notre précédent exercice.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 4.244 € contre 2.967 € pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 872 € contre 865 € pour l'exercice précédent.

Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 9.571 € contre 9.571 € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées au global à 14.687 € contre 13.403 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 7.985 € contre 8.396 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte des charges financière pour 6.125 € (6.671 € pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 1.860 € alors qu'il s'établissait à 1.726 € lors de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 279 €,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1581,23 €.

**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Au cours de ce deuxième exercice, nous avons poursuivi notre activité de bailleur sans changement significatif.

Notre chiffre d'affaires est exclusivement composé des produits locatifs issus de notre tènement immobiliers.

La bonne maîtrise de nos charges nous permet d'afficher un résultat satisfaisant et conforme à nos prévisions.

**Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Depuis le 30 juin 2017, date de clôture du dernier exercice, aucun évènement important n'est à signaler.

FE NC ED MG

### Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Compte tenu de la structure d'exploitation de la société, le chiffre d'affaires et la marge de cette dernière devrait se maintenir au cours de l'exercice.

### **RESULTATS - AFFECTATION**

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de à 1581,23 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « Autres réserves ».

#### Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

### **CONCLUSION**

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner au Président et aux directeurs généraux quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Le Président  
Maxime GREBEL

NC FC ED 176

**2CGD**  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE  
AU CAPITAL DE 10 EUROS  
SIEGE SOCIAL : 34 RUE SOMMEILLER - 74000 ANNECY  
800 951 659 RCS ANNECY

**RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT**  
**SUR LES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE**  
**DE COMMERCE**

Chers Associés,

En application de l'article L. 227-10, alinéa 1 du Code de commerce, le Président d'une société par actions simplifiée doit présenter aux associés un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son Président, l'un de ses dirigeants, l'un de ses associés disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société associée, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 dudit Code.

Dans ces conditions, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune nouvelle convention n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017.

Les conventions suivantes ce sont toutefois poursuivies, savoir :

1. Personne intéressée : Monsieur Emmanuel DANNENMÜLLER, Monsieur Nicolas CARMINATI, Monsieur Fabien CARMINATI

Nature et modalités de la convention : les actifs immobiliers acquis par la société sont loués à la société e-perlink, dont Messieurs Emmanuel DANNENMÜLLER, Nicolas CARMINATI et Fabien CARMINATI sont gérants et associés.

La société a perçu à ce titre sur l'exercice, des loyers pour un montant de 20.000,00 € outre la refacturation de charges locatives pour 2.672,00 €.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Le Président

NC FC ED 16

**2CGD**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**  
**AU CAPITAL DE 10 EUROS**  
**SIEGE SOCIAL : 34 RUE SOMMEILLER - 74000 ANNECY**  
**800 951 659 RCS ANNECY**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**EN DATE DU 29 DECEMBRE 2017**

Le vingt-neuf décembre deux mille dix-sept,  
A neuf heures trente,

Les associés de la société 2CGD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Maxime GREBEL, Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 4 actions sur les 4 actions ayant le droit de vote

Sont présents :

- Monsieur Maxime GREBEL, demeurant à ANNECY  
(Haute-Savoie) 4 rue de la République,

propriétaire de..... 1 action

- Monsieur Emmanuel DANNENMÜLLER, demeurant à  
ANNECY (Haute-Savoie) 13 rue du Paquier,

propriétaire de..... 1 action

- Monsieur Nicolas CARMINATI, demeurant à ANNECY  
(Haute-Savoie) 3 rue Notre Dame,

propriétaire de..... 1 action

- Monsieur Fabien CARMINATI, demeurant à ANNECY  
(Haute-Savoie) 6 rue du Paquier,

propriétaire de..... 1 action

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2017,
  
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,

UC FC ED MG

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 juin 2016 et quitus aux dirigeants
- Affectation du résultat de l'exercice,

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions. Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président et aux Directeurs Généraux quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1581,23 € en totalité au compte « Autres réserves », ci 1581,23 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### **TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend qu'aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les autres associés.

Le Président

Monsieur Maxime GREBEL

Monsieur Emmeline DANNENMÜLLER

Monsieur Nicolas CARMINATI

Monsieur Fabien CARMINATI

**2CGD**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

MG | FC | NC | ED